Ville de Mont-Saint-Hilaire
Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENTS NUMÉROS 1331-1 ET 1346

AVIS PUBLIC est par la présente donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 4 décembre 2023, le conseil a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 1331-1, intitulé : **« Règlement modifiant le Règlement numéro 1331 décrétant les taux de taxes foncières et spéciales et des compensations pour les services municipaux pour l'année 2023 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire afin de remplacer le tableau de l'article 12 concernant les compensations relatives aux installations septiques ».**

- Règlement numéro 1346, intitulé : **« Règlement visant à interdire les appareils fonctionnant avec un combustible gazeux ».**

Ces règlements ont reçu les approbations requises par la loi.

AVIS PUBLIC est de plus donné que tous les intéressés pourront prendre connaissance de ces règlements au bureau de la greffière à l'adresse ci-dessus indiquée, le lundi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du mardi au jeudi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, ainsi que sur le site Internet de la Ville au www.villemsh.ca ou en communiquant avec le greffe au greffe@villemsh.ca ou par téléphone au 450 467-2854, poste 2218, et que ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,
Ce 5 décembre 2023

(S) *Anne-Marie Piérard*

_____
Me ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE